



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 005 /AOIO/PAK/CIPM/2025 DU
27 FEV 2025 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS CRITIQUES POUR LA
SECURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA CENTRALE
THERMIQUE DE MBORO EN DEUX (02) LOTS.

FINANCEMENT : Budget du Port Autonome de Kribi. Exercices 2025, 2026 et 2027

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans l'optique du renforcement de la résilience et la sécurité des installations électriques desservant le Port, et afin de garantir une alimentation électrique stable et fiable pour les activités portuaires, le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres pour l'acquisition des équipements critiques pour la sécurisation de la distribution de l'énergie électrique de la centrale thermique de Mboro en deux (02) lots :

- ❖ **LOT 1** : Acquisition des transformateurs HTA/BT et sécurisation de la distribution intramuros de l'énergie électrique ;
- ❖ **LOT 2** : Acquisition d'un synchronoscope, pour le couplage des groupes électrogènes, armoire de commande DC, batteries et relais de protection pour les cellules HTA.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent :

Lot 1 :

- ❖ Acquisition d'un transformateur 10KV/0,4 KV de 500KVA ;
- ❖ Acquisition d'un transformateur 10KV/0,4 KV de 1600KVA ;
- ❖ Essais et mesure des transformateurs ;
- ❖ Renforcement des capacités du personnel à l'exploitation et la maintenance des transformateurs ;

Lot 2 :

- ❖ Acquisition paramétrage et installation synchroscope Caterpillar EMCP 3.5 ;
- ❖ Acquisition des batteries GNZ 100, 100A ;





- ❖ Acquisition d'un analyseur de batteries ;
- ❖ Acquisition, paramétrage et installation des relais de protection de cellule HTA : REF 615 et RET 615 ;
- ❖ Acquisition, paramétrage et installation du régulateur TAPCON 230 ;
- ❖ Formation du personnel sur l'installation, la maintenance et l'exploitation des du synchronoscope, analyseur de batteries, régulateurs de charge et des relais REF et RET.

Le détail des prestations figure dans le Descriptif des Fournitures (DF).

3. TRANCHE/ALLOTISSEMENT

Le présent Appel d'Offres est alloti ainsi qu'il suit :

- ❖ LOT 1 : Acquisition des transformateurs HTA/BT pour la sécurisation de la distribution intramuros de l'énergie électrique ;
- ❖ LOT 2 : Acquisition d'un synchronoscope, pour le couplage des groupes électrogènes, armoire de commande DC, batteries et relais de protection pour les cellules HTA.

4. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de cent quatre-vingt-dix millions (190 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises reparté comme suit :

- ❖ LOT 1 : Quatre-vingt-dix millions (90 000 000) FCFA TTC
- ❖ LOT 2 : Cent millions (100 000 000) FCFA TTC

5. DELAI PREVISIONNEL ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de six (06) mois pour chacun des lots. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Le lieu de livraison est le site du Port Autonome de Kribi situé à Mboro, suivant l'incoterm Delivery Duty Paid (DDP) 2022.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent appel d'offres s'adresse aux entreprises nationales et internationales ayant une expérience avérée dans la livraison de fournitures similaires.





7. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, Exercice 2025, 2026 et 2027.

ACTIVITE 2204 : ENTRETIENIR ET MAINTENIR LES RESEAUX DIVERS

Tache 2204005 : travaux de réhabilitation des réseaux électriques

Ligne Budgétaire : 244900-Matériel Electrique

8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cet appel d'offres est le mode hors ligne.

9. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 15 du DAO dont le montant s'élève à :

- ❖ **LOT 1** : Un million (1 000 000) FCFA ;
- ❖ **LOT 2** : Un million (1 000 000) FCFA.

Le cautionnement de soumission doit être valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.

Est jugée non conforme un cautionnement de soumission :

- Qui ne mentionne pas le nom de toutes les parties du groupement le cas échéant ;
- Dont le montant garanti est inférieur au seuil exigé par le RPAO ;
- Qui comporte une erreur matérielle de nature à remettre en cause les effets de droit attendus.

Le cautionnement de soumission timbré doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).





10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Division des Marchés, au Rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2 du PAK à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis.

11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA dans le compte spécial CAS-ARMP n°33598860001 94 ouvert à la BICEC.

12. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir en version physique au plus tard le 22 AVR 2025 à 12 heures précises, heure locale, à l'adresse suivante :

Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.

En outre, les informations du dossier financier (sous-détails des prix, bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif) seront remises sur une clé USB lors de la séance de dépouillement des plis.

Chaque offre portera la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 005 /AOIO/PAK/CIPM/2025 DU 27 FEV 2025 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS CRITIQUES POUR LA SECURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA CENTRALE THERMIQUE DE MBORO EN DEUX (02) LOTS.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

13. RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :



- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt;
- Les plis ne respectant pas le principe de séparation des dossiers administratifs, techniques et financiers ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission (*étant entendu que le mode de soumission est hors ligne, toutes les offres qui ne seront pas déposées en version physique dans les conditions fixées par le présent avis de consultation seront irrecevables*) ;
- les plis sans indication de l'identité de l'appel d'offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'appel d'offres concernée est considérée comme absente.

Toutefois, une pièce administrative, y compris la caution de soumission, produite ou remise séance tenante lors de la séance d'ouverture des plis est recevable.

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fait en un temps et aura lieu le ~~22 AVR 2025~~ à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de réunion de l'immeuble R+2 du PAK, sis à côté de la MEAO à Kribi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas de non-conformité d'une pièce du dossier administratif y compris la caution de soumission lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.



15. CRITERES D'EVALUATION

A. Critères éliminatoires

- 1) Nombre d'exemplaires des offres insuffisant (moins 07 offres)
- 2) Dossier administratif
 - Absence d'une pièce administrative à l'ouverture des plis ;
 - non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme lors de l'ouverture des plis ;
 - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée.
- 3) Dossier technique
 - Absence de prospectus catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
 - Dans le cas où le soumissionnaire n'est pas fabricant, absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ;
 - Dans le cas où le soumissionnaire est lui-même fabricant, absence d'une autorisation ou d'une preuve de mener son activité ;
 - Non-conformité à 80% des spécifications techniques des fournitures ;
 - Non-respect de 4 critères essentiels sur 5 ;
 - Absence de la charte d'intégrité paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ;
 - Absence de la déclaration d'engagement à la liquidation des frais de dédouanement et à toutes les charges liées au transport ;
 - Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphée à toutes les pages, cachetée, datée et signée ;
 - Absence du Descriptif des Fournitures (DF) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ;



- Absence du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé ;
- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée.

4) Dossier financier

- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires ;
- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée.

B. Critères essentiels

Les critères essentiels sont les suivants :

N°	Critères d'évaluation	Résultat
01	Présentation de l'offre	Oui/Non
02	Les références du soumissionnaire	Oui/Non
03	Planning et délai de livraison	Oui/Non
04	Capacité financière	Oui/Non
05	Service après-vente	Oui/Non

La grille de notation est détaillée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

16. ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.



18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, Division des Marchés, située au rez de chaussée de l'immeuble R+2 sis à côté de la MEAO. Tél. : (237) 222 46 21 00, Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm. Site web : www.pak.cm.

19. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir saisir la Cellule de Lutte Anti-corruption du PAK, l'Autorité chargée des Marchés du PAK (Conseil d'Administration), l'ARMP ou le Maître d'Ouvrage.

Kribi, le 27 FEV 2025

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAÎTRE D'OUVRAGE**

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- P/CIPM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.



Patrice Melom

